

Janvier 2019

Ce qui change en 2019

Bonus-malus, prime à la conversion, WLTP, contrôle technique...
En détail

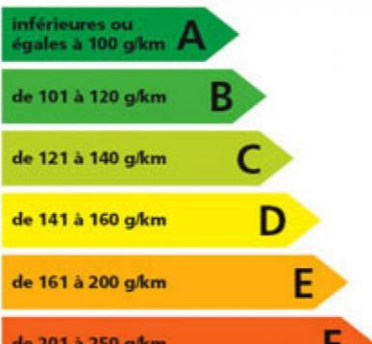
■ Prime à la conversion

A la révolte des gilets jaunes, le gouvernement a revu sa copie.

- 1000€ : Prime pour les ménages imposables qui achètent un véhicule thermique neuf ou d'occasion, qui émet 117g de CO₂/km max et qui relève d'une pastille Crit'Air 1 ou 2. Le véhicule repris doit être un Diesel d'avant 2001 ou une essence d'avant 1997.
- 2500€ : Prime pour les ménages imposables qui achètent une hybride rechargeable ou électrique neuf. Conditions de reprise identiques à celles-ci-dessus.
- 4000€ : Prime pour les ménages non imposables, qui effectuent au moins 60 kms par jour aller-retour, qui achètent un véhicule thermique neuf ou d'occasion qui émet 117g de CO₂/km max et qui relève d'une pastille Crit'Air 1 ou 2. Le véhicule repris doit être un Diesel d'avant 2006 ou une essence d'avant 1997.
- 5000€ : Prime pour les ménages non imposables qui achètent un véhicule hybride ou électrique rechargeable neuf ou d'occasion. Conditions de reprise identiques à celles de l'achat d'un véhicule thermique par les ménages non imposables.



Émissions de CO₂ faibles



■ Bonus -Malus

- Bonus : Pas de modification en 2019 : Tout achat d'un véhicule électrique neuf sera gratifié de 6000€, tant que ce montant ne dépasse pas 27% du cout total du véhicule)
- Malus : La grille de malus démarre à 117g de CO₂/km, au lieu de 120g. Tous les montants sont ...inférieurs à 2018. Et pour les Pick-up à 4 portes, la mesure de taxation est reportée au 1^{er} janvier 2020.

■ Contrôle technique

- La réforme sur la pollution a été reportée suite à la pression des gilets jaunes. N'empêche, au 1^{er} juillet 2019, les diesels devront être soumis à un test d'opacité des fumées plus drastique. Selon une étude, entre 4 et 5% des diesels devraient être envoyés en contre-visite, pour cause de fumée, contre 0.8% à l'heure actuelle.

■ WLTP

Le nouveau système de mesure des émissions de CO₂ devrait entrer en application en 2019..... Seulement la France a un gros souci informatique : Le système n'est pas au point.

Conséquences : les valeurs CO₂ sont exprimées en NEDC corrélée qui fait flamber les émissions d'une même voiture de 4 à 6% par rapport au NEDC.

Ce souci réglé, le WLTP sera la seule méthode de mesure des consommations, acceptée pour tous les véhicule légers neufs vendus à compter du 1^{er} septembre 2019.

Les fins de série devront être écoulées d'ici là...

■ Restriction de circulation

A compter du 1^{er} juillet 2019, la métropole du Grand Paris (MGP) interdira à la circulation « *les véhicules polluants disposant des pastilles Crit'Air 5 et non classés à l'intérieur du périmètre de l'A86* ». « *Cette action aura un effet bénéfique sur la santé de 5.6 millions d'habitants* » explique la MGP. 784 300 véhicules sont concernés par cette décision. Ce chiffre ne tient pas compte des utilitaires, des poids lourds, eux aussi concernés.

